



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100

Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msffio.ca

Courriel : info@msffio.ca

Affaires municipales

Novembre 2018

Le mois de novembre représente une étape importante de la vie municipale puisque c'est lors des séances de ce mois qu'est adopté le plan triennal d'immobilisation. Ce plan sert à planifier les projets d'amélioration de la Municipalité en les qualifiant, les quantifiant et en prévoyant leur répartition sur les trois années du plan.

Le plan 2019-2020-2021, qui est disponible sur le site Internet municipal et pour consultation au bureau municipal, est trop volumineux pour être repris intégralement dans le présent texte, toutefois voici un résumé des orientations principales.

Dans l'ensemble, le plan prévoit des investissements 571 500 \$ pour les trois prochains exercices. De ce total, c'est 450 000 \$ qui proviendront de diverses subventions. Le solde de 121 500 \$ sera réparti en utilisant le fonds de roulement municipal pour une somme de 108 000 \$ remboursable sur 10 ans sans intérêt et environ 13 500 \$ qui proviendront des prévisions financières de chacun des exercices financiers couverts par le plan.

En détail, le plan prévoit des investissements de :

- 103 000 \$ dans le domaine des loisirs ;
- 17 000 \$ pour le centre le Sillon ;
- 365 000 \$ en voirie ;
- 6 500 \$ pour les parcs municipaux ;
- 40 000 \$ en urbanisme et environnement ;
- 40 000 \$ en sécurité publique.

L'un des projets majeurs à signaler est le projet de l'installation d'une surface de deck-hockey et le remplacement des bandes de la patinoire qui permettra un usage à l'année pour différents types d'activité tant sportive que culturelle. Ce projet a été évalué à 100 000 \$ et sera réalisé au moyen d'une subvention.

Divers projets qui étaient présents au plan 2018-2019 et 2020 ont été reportés au nouveau plan.

En plus du plan triennal, le conseil a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 018-150. Rappelons que ce projet a pour objet de modifier le Règlement de construction

afin d'intégrer l'Inventaire des maisons de type Boomtown et à toit plat du site patrimonial de l'Île-d'Orléans et revoir la désignation des inventaires de même qu'à intégrer des matériaux compatibles avec le nouveau type de bâtiment inventorié par le Ministère de la Culture et des Communications après consultation auprès de la MRC de l'Île d'Orléans.

Une fois la consultation terminée le conseil a tenu sa séance régulière. Parmi les éléments importants, il y a eu le dépôt des états comparatifs au 1^{er} novembre 2018. Dans ce dossier, il est à noter que l'année 2018 aura été excellente dans la continuité des années précédentes.

Parmi les décisions prises lors de cette séance, trois règlements ont été adoptés. Pour plus de détails, vous pouvez consulter les avis publics suivant le présent article. Le conseil a aussi résolu d'appuyer la demande de Monsieur Bruno Marquis auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lui permettre de vendre une partie de terrain à ses voisins, d'officialiser l'embauche pour une quatrième saison de Monsieur François Bédard à titre de surveillant des loisirs et de la patinoire pour la saison 2018-2019 et finalement octroyer les contrats suivants de gré à gré selon les termes suivants :

Pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 :

- **Ferme ACL enr. (Guillaume Labbé)** pour les stationnements, de l'entrée de service du site de traitement du réseau d'égout, de la citerne municipale du Sillon et de la patinoire, le tout, pour la somme de 13 850 \$ (plus taxes) ;
- **Entreprise Francis Gagnon** pour la borne-fontaine numéro 1, le tout, pour la somme de : 1 275 \$ (plus taxes) ;
- **Ferme Dallaire** pour la borne-fontaine numéro 2, le tout, pour la somme de : 1 035 \$ (plus taxes) ;
- **Ferme Dallaire** pour la borne-fontaine numéro 3, le tout, pour la somme de : 1 035 \$ (plus taxes) ;

Pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 :

- **Jean-Luc Gosselin** pour la citerne secteur sud, le tout, pour la somme de : 665 \$ (plus taxes) ;

En terminant, il me reste à vous convier au dernier rendez-vous de l'année 2018 soit : **la séance ordinaire de décembre et la séance extraordinaire sur le budget 2019 qui auront lieu consécutivement dès 20 h, le 10 décembre 2018. Comme nous vous le soulignons chaque année, cette soirée est l'une des plus importantes de l'année municipale puisque c'est par l'adoption du budget que les orientations majeures de l'année à venir sont déterminées.**

Si malheureusement il ne vous est pas possible d'être parmi nous, vous pourrez rapidement consulter l'ensemble des données budgétaires parmi toutes les informations pertinentes au fonctionnement de votre municipalité qui sont disponibles au : msfio.ca

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Séance extraordinaire sur le budget 2019

Qu'une séance extraordinaire sur le budget 2019 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le lundi 10 décembre 2018 ;

Que les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 ;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 019-154 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2019 ;
4. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
5. Levée de la séance

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de novembre deux mille dix-huit.

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 5 novembre 2018, adopté : le Règlement numéro 018-151 modifiant le règlement numéro 012-103 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 6 novembre 2018.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de novembre deux mille dix-huit.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 5 novembre 2018, adopté : le Règlement numéro 018-152 modifiant le règlement numéro 07-059 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;

Que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 6 novembre 2018.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de novembre deux mille dix-huit.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 5 novembre 2018, adopté : le Règlement numéro 018-153 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 6 novembre 2018.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce neuvième jour de novembre deux mille dix-huit.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier